

AUNIS

Les sinistrés du séisme face aux affres de l'indemnisation

Le collectif Séisme La Laigne et deux experts ont répondu aux questions des victimes du tremblement de terre du 16 juin, dont les dossiers n'avancent pas tous au même rythme

Frédéric Zabalza
fzabalza@sudouest.fr

« Un dossier qui commence mal finira mal. » La mise en garde s'appuie sur la longue expérience de M^{re} Vincent Vanraët, avocat rochelais spécialiste du droit immobilier, et de Jean-Marie Arcier, expert en bâtiment près la cour d'appel de Poitiers. Tous deux sont venus samedi 9 septembre, à l'invitation du Collectif Séisme La Laigne (1), offrir de précieux renseignements aux sinistrés des secours du mois de juin, en vue de constituer leur dossier d'indemnisation. Les experts ont répondu, par une approche pédagogique, aux questions des quelque 130 personnes réunies au siège de la Communauté de communes Aunis Atlantique.

Lenteurs et obstacles

Le travail fastidieux des démarches ne fait que commencer pour les propriétaires des maisons détruites ou endommagées (France Assureurs tablait sur 21 625 sinistrés en juillet), dont certains se sentent démunis face au monde impitoyable des compagnies d'assurance. D'autant que 60 % d'entre eux n'ont pas encore reçu la visite d'un expert des bureaux d'études techniques (BET), « pour être sûr que nos maisons sont réparables », souligne Matthieu Priez, président du collectif.

Lui-même sinistré, cet habitant de La Grève-sur-Mignon s'inquiète des lenteurs administratives et des nombreux obstacles posés sur le chemin de l'indemnisation, contre les



Près de 130 sinistrés ont assisté à la réunion publique organisée samedi 9 septembre à Ferrières. « JEAN-CHRISTOPHE SOULIAULT / « SUD OUEST »

quels le collectif entend trouver des solutions. « Je sais que vous êtes en colère, lance-t-il au

« Quand on n'arrivera pas à faire avancer les lignes, on essaiera de les bousculer »

cours de la réunion, c'est une colère que je partage. »

Des progrès ont toutefois été obtenus grâce au collectif des sinistrés du Teil, une commune de l'Ardèche frappée par un séisme en 2019. Il a permis de

« faire gagner deux à trois millions d'euros » d'indemnités, de réduire les délais d'indemnisation depuis le 1^{er} janvier 2023 et d'intégrer, à partir de 2024, la prise en charge des frais de logement.

« Stratège de son dossier »

Les victimes de Charente-Maritime ne pourront pas bénéficier des frais annexes (relogement, démolition, déblais), « sauf geste commercial » de la part de la compagnie d'assurance. Mais les dommages matériels directs sur les bâtiments et le mobilier sont couverts dans le cas d'une catastrophe naturelle, une reconnaissance

que 20 communes (dont trois dans les Deux-Sèvres) ont obtenue de l'état. D'autres l'espèrent. Le Collectif Séisme La Laigne précise qu'il s'adresse aussi aux habitants des communes non classées.

Résiliations d'abonnements, dégrèvement des taxes, prise en compte des répliques, étude du sol... Les problématiques soulevées sont nombreuses. Pour le relogement, des associations (Diaconesses de Reuilly, Habitat et Humanisme, Secours catholique, Lions Club Aunis) offrent leur aide.

« Ne signez pas d'accord d'indemnisation sans une période de réflexion », préviennent les

experts, qui conseillent aux sinistrés « d'apprendre à être le stratège de leur dossier ». Ils recommandent chaudement de demander une attestation de garantie décennale aux artisans qui leur proposeront leurs services et d'exiger une contre-expertise si le point de vue de l'expert d'assurance n'est pas à la hauteur des espérances.

« Quand on n'arrivera pas à faire avancer les lignes, on essaiera de les bousculer, promet Matthieu Priez. On veut retrouver la quiétude de nos villages, on veut garder nos écoles. »

(1) Contact :
collectifseismealaigne@gmail.fr